

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 23 septembre 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

### SPORTS - RÉHABILITATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME DU STADE RENÉ GAILLARD - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN.

#### Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Florence VILLES

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025**

#### **SPORTS - RÉHABILITATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME DU STADE RENÉ GAILLARD - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX**

Monsieur **Philippe MAUFFREY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais et plus particulièrement la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du 29 janvier 2018 définissant l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire « Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et y intégrant le complexe sportif de la Venise Verte ;

Le Stade René Gaillard est un équipement sportif emblématique du Niortais. Il est notamment connu pour avoir accueilli le club de football des Chamois Niortais qui y ont évolué jusqu'en première division.

Mais c'est également le seul lieu de l'agglomération à disposer d'équipements dédiés à la pratique de l'athlétisme répondant aux exigences de la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation de compétitions.

Grâce à ses deux pistes en tartan, une de 8 couloirs et une de 4 couloirs, et ses différentes zones de lancer et de saut, le stade a bénéficié d'un classement fédéral qui a permis d'accueillir les championnats de France Elite, soit la plus haute compétition fédérale en individuel.

Cependant, l'équipement, réalisé en 2001, présente aujourd'hui à la fois des zones à risque pour la pratique et une dégradation des caractéristiques du revêtement.

Il est donc nécessaire de réhabiliter les équipements d'athlétisme afin de :

- Supprimer les risques sécuritaires pour les pratiquants liés à des affaissements à différents endroits de la piste ;
- Leur redonner des caractéristiques physiques répondant aux normes réglementaires de la FFA ;
- Permettre la tenue de manifestations d'envergure nationale contribuant au rayonnement du territoire et de ses athlètes ;
- Envisager la complémentarité avec la pratique du football, déjà présente sur site, et éventuellement avec celle du rugby.

L'opération concernera uniquement la zone constituée de la piste 8 couloirs et des équipements athlétiques situés sur le terrain d'honneur.

Une consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre doit être lancée au regard du programme proposé.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme et l'enveloppe affectée aux travaux soit 1 000 000 € HT (valeur juin 2025) hors honoraires de maîtrise d'œuvre ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter toutes aides financières susceptibles d'être accordées.

Le conseil adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 1

Abstention : 0

Non participé : 0

**Florence VILLES**

**Philippe MAUFFREY**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**